

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ

### *La prochaine séance du conseil municipal se déroulera à huis clos*

**Saint-Raymond, le 31 mars 2020** – Par mesure de précautions dans le cadre de la COVID-19, la Ville de Saint-Raymond annonce que sa prochaine séance du conseil prévue le lundi 6 avril se tiendra à huis clos.

Par conséquent, il ne sera pas possible pour les citoyens d'avoir accès à la salle du conseil située à la maison de la Justice. Les abonnés de Déry Télécom, pourront écouter la séance en direct de CJSR-La télévision communautaire dès 19h30, aux postes 3, 103 ou 703, et en rediffusion sur les mêmes canaux, le jeudi à 20 heures. Il sera aussi possible de visionner la séance sur le site [Web de CJSR](#), dans les jours suivants la séance, sous l'onglet «Conseil Ville Saint-Raymond».

La Ville rappelle à ses citoyens qu'ils sont invités à suivre l'état de la situation en consultant régulièrement nos communications, par l'entremise du site Web de la Ville au [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com), et de la page Facebook «[Ville de Saint-Raymond](#)».

#### **Consignes et recommandations**

La Ville demande à la population de suivre les recommandations énoncées par le gouvernement du Québec, dans les outils mis à la disposition (voir liens ci-dessous). Si un citoyen présente des symptômes associés à la COVID-19, il doit joindre le 1 877 644-4545. Pour en savoir plus, consultez les liens suivants :

[www.quebec.ca/coronavirus](http://www.quebec.ca/coronavirus)

<https://www.ciuuss-capitalnationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/coronavirus>

-30-

#### **Source et information :**

La direction générale  
418 337-2202